

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

19 mai 2016

Hôtel Acropole Les Berges du Lac

A 9h 30'

ORDRE DU JOUR

- Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire relatif à l'exercice 2015.
- Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2015 et approbation des conventions,
- Approbation des états financiers de l'exercice 2015,
- Quitus aux administrateurs,
- Affectation du résultat de l'exercice 2015,
- Ratification de la cooptation d'administrateurs,
- Fixation des jetons de présence des administrateurs, des membres du comité permanent d'audit et des membres du comité de placement,
- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2016, 2017 et 2018,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le projet des Résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 Mai 2016

Première Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2015, approuve le rapport du Conseil d'Administration, les comptes et les états financiers arrêtés au 31/12/2015 tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux opérations prévues par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

Cette résolution est adoptée à

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire Donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2015.

Cette résolution est adoptée à

Quatrième Résolution

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2015 comme suit :

Résultat 2015	73 450 387 718
Résultats reportés 2013 & antérieurs	70 548 411 278
Résultats reportés 2014	16 741 013 282
Total	160 739 812 278
Réserves Ordinaires	740 470 000
Réserves pour Fonds Social	3 000 000 000
Dividendes	21 230 775 600
Résultats reportés 2013 & antérieurs	49 317 635 678
Report à nouveau 2015	86 450 931 000
Total report à nouveau	135 768 566 678

En conséquence, il sera servi un dividende de 9,200 dinars par action. Ces dividendes seront distribués en totalité sur le reliquat du report à nouveau disponible au 31/12/2013 et sont donc exonérés de la retenue à la source.

Ces dividendes seront mis en paiement à compter du auprès des intermédiaires en bourse et des teneurs des comptes dépositaires des titres pour les titres qui y sont déposés et à la Société Tunisienne de Banque pour les titres non déposés.

Cette résolution est adoptée à

Cinquième Résolution

Le Conseil d'Administration a coopté :

- Monsieur Samir SAIED en tant qu'administrateur représentant la Société Tunisienne de Banque en remplacement de Monsieur Abdelwaheb NECHI.

- Monsieur Charles DE TINGUY en tant qu'administrateur représentant Groupama SA en remplacement de Madame Cécile DAUBIGNARD.

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie cette cooptation et approuve la désignation de Messieurs Samir SAIED et Charles DE TINGUY en qualité d'administrateurs. Leurs mandats arriveront à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice 2016.

Cette résolution est adoptée à

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe à 7.200 DT le montant brut annuel des jetons de présence à allouer à chaque membre du Conseil d'Administration, le même montant sera alloué aux administrateurs membres du comité permanent d'audit et aux administrateurs membres du comité de placement.

Cette résolution est adoptée à

Septième Résolution

Sur proposition du comité permanent d'audit, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat du cabinet « La Générale d'Audit et Conseil » représenté par Monsieur Chiheb GHANMI comme co-commissaire aux comptes de la Société Tunisienne d'Assurance et de Réassurance pour un mandat de trois ans 2016, 2017 et 2018 soit une période venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2018.

Cette résolution est adoptée à

Huitième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs à monsieur le Président Directeur Général et/ou à son représentant légal pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement de dépôts et de publication prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à